

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

159821

Déclaration de Maladie : № S19-0053302

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8882 Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : RHOURB, ABIL Date de naissance : 21.03.1963

Adresse : Worlms, Rte d'Afoudja, DABIS, Ros Ghelia

Tél. : 0661410315 Total des frais engagés : 872,50 Dh Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/05/2015

Nom et prénom du malade : RHOURB, LEYNA Age : 17 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dermatosé

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Conobla Co.

Le : 21/05/2015

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhension@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 02/03 | Examen | 3000 Dh | | |
| 03/03 | Etat de uries | 8000 Dh | | |
| 04/03/23 | Rupture | 8000 Dh | | |
| | | | | DR BELLOU - Véna de l'Atlas Cité des Fleurs App. 11 CIL - Casablanca Tél. 05 22 90 15 73 / 05 22 99 70 QUILLAMA Vénérologue M. Dr. Imm 3 |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|--|----------|-----------------------|
| 38 Rue Jeanne d'Arc - Pharmacie des p... 22 25 99 88 - | 04/05/23 | #2,500€ |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

| SOINS DENTAIRES | Dents Traitées | Nature des Soins | Coefficient | |
|-----------------|----------------|------------------|-------------|-------------------------|
| | | | | COEFFICIENT DES TRAVAUX |
| | | | | MONTANTS DES SOINS |
| | | | | DEBUT D'EXECUTION |
| | | | | FIN D'EXECUTION |

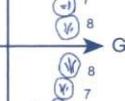
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| | | | | |
|---|-----------|----------|---|---------------------------|
| H | MAGISTRAL | | G | CŒFFICIENT DES TRAVAUX |
| | H | D | G | |
| | 25533412 | 21433552 | | |
| | 00000000 | 00000000 | | |
| | 00000000 | 00000000 | | |
| | 35533411 | 11433553 | | |
| | | B | | |

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p> | <p>DES SOINS</p> |
| | | <p>DATE DU DEVIS</p> |
| | | <p>DATE DE L'EXECUTION</p> |

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Lamia BELLOUL

Spécialiste des maladies et chirurgie
de la peau, de l'ongle, du cuir chevelu
Maladies sexuellement transmissibles,
Médecine esthétique, cosmétologie,
Allergologie, lazer



الدكتورة لمياء بلو

اختصاصية في أمراض وجراحة الجلد،
الأظافر، الشعر والأمراض التناسلية
طب التجميل - التجاعيد والحساسية
الليزر

DERMATOLOGUE - VENEREOLASUE

Casablanca le

04/05/2023

Mme Rhaerbi Leyna.

72,50

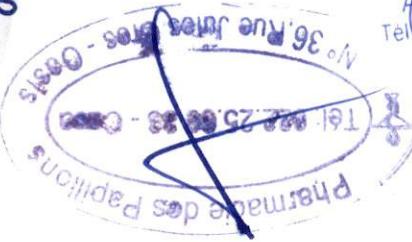
1) Differine 100g

a app le posel -

2) Ecran Total.

Total: 72,50

Dr BELLOUL LAMIA
Dermatologue - Vénérologue
Rue de l'Atlas Cité des Fleurs, Imm 3
Appt 11 - CIL - Casablanca
Tel 05 22 90 75 75 / 05 22 90 76 76



imm. 3, Appt 11, Cité des Jeunes, rue de l'Atlas, CIL, Casablanca 20210.

إقامة الشباب - زنقة الأطلس سينال عمارة رقم 3 - الشقة 11 - الدار البيضاء 20210



_belloul@hotmail.com



05 22 90 75 75 - 05 22 90 76 76

Docteur Lamia BELLOUL

Spécialiste des maladies et chirurgie
de la peau, de l'ongle, du cuir chevelu
Maladies sexuellement transmissibles,
Médecine esthétique, cosmétologie,
Allergologie, lazer



الدكتورة لمياء بلو

اختصاصية في أمراض وجراحة الجلد،
الأظافر، الشعر والأمراض التنايسية
طب التجميل - التجاعيد والحساسية
لليزر

DERMATOLOGUE - VENEREOLOGUE

Casablanca le

april 2023

Mme Rhouibi Leyna.

Note d'honorat

Extraction de
moustiques Booth

Dr BELLOUL LAMIA
Dermatologue Vénéréologue
Rue de l'Atlas Cité des Fleurs, Imm 3
Appt 11 - CIL Casablanca
Tel: 05 22 90 75 75 / 05 22 90 76 76



imm. 3, Appt 11, Cité des Jeunes, rue de l'Atlas, CIL, Casablanca 20210.

إقامة الشباب - زنقة الأطلس سيال عمارة رقم 3 - الشقة 11 - الدار البيضاء 20210



l_belloul@hotmail.com



05 22 90 75 75 - 05 22 90 76 76